Pons et évité que la rencontre eût une issue plus sérieuse.

En arrivant chez lui, le professeur a été salué par ses élèves aux cris de :

— Vive Pons ! vive la France !

Pons est âgé de cinquante-six ans. Il n'avait pas livré d'assaut depuis un an et se ressentait encore d'une fracture accidentelle à la jambe.

LETTRE DE PARIS

de notre correspondant particulier.

Paris, le 5 mai 1881.

La dépêche de Madrid, communiquée aux journaux et qui exprime l'opinion de l'ambassadeur d'Espagne à Paris qu'il faut que la question tunisienne soit résolue cette semaine, sous peine de complications ultérieures, est très commentée parmi les députés qui se réunissent au Palais-Bourbon.

Rapprochée des protestations du bey et du sultan, les démarches faites par l'Italie auprès de l'Allemagne, du silence énigmatique de l'Angleterre, elle semble indiquer qu'il se fait un travail sourd contre nous, en d'autres termes, qu'il se prépare un concert des puissances dans le but d'enrayer notre action en Tunisie.

Le ministère en est informé, et il aurait agi en conséquence depuis déjà quelques jours, en faisant connaître ses intentions désintéressées en Afrique, s'il y avait eu accord entre ses membres. On représente, en effet, plusieurs des ministres comme en refusant à engager notre politique dans un sens ou dans un autre, avant le retour du Parlement qui déciderait en dernier ressort entre la politique d'abnégation et celle de garanties effectives à réclamer de la cour du Bardo.

Mais ces garanties peuvent nous mener loin; sous ce rapport, elles constituent l'inconnu; aussi ne vous étonnerai-je pas en constatant que les députés sont presque tous opposés soit au protectorat, soit à une occupation provisoire d'une partie du territoire de la Régence. Beaucoup blâment la prise de Bizerte. Après Tabarka, disent-ils, il fallait s'arrêter ; nous n'avions pas besoin d'autre base d'opération pour avoir raison des Kroumirs.

On se demande si notre plan de campagne en Afrique, qui se développe tous les jours, a été soumis à l'approbation du conseil des ministres. On ne le présume pas et l'on rend le général Farre responsable des surprises que nous a ménagées et que peut nous ménager encore l'exécution des projets du ministre de la guerre. C'est vous dire assez que le général Farre sert de cible à tous les mécontents, et que s'il conserve son portefeuille après la rentrée, ce sera uniquement parce que notre expédition ne serait pas terminée. L'on croit d'ailleurs que le ministre de la guerre ne se fait pas d'illusion à ce sujet, et ce qui le prouve, dit-on, c'est qu'il s'est empressé de saisir l'occasion de se maintenir lui-même sans limite d'âge dans le cadre de l'armée active. S'il est remplacé, comme c'est probable, par un commandant de corps d'armée, il prendra naturellement la place de ce commandant, on peut en avoir la certitude.

Ces impressions ne contribuent pas peu à persuader que, jusqu'à la réunion des Chambres, les conseils des ministres se passeront, comme celui d'aujourd'hui, en conversations sur les affaires de Tunis, sans aboutir à rien.

Les impressions des membres de la majorité sont loin d'être favorables au programme des travaux de la session, que les organes opportunistes, pour jeter de la poudre aux yeux des électeurs à la veille du renouvellement, semblent vouloir imposer à la Chambre, sauf à s'en prendre aux modérés si ce programme n'aboutit pas. On le trouve d'autant plus chargé, que le travail du rapporteur général de la commission du budget n'est pas seulement commencé, faute par les rapporteurs de diverses sous-commissions d'avoir terminé leur rapport. La commission a beau se presser et multiplier les séances, il sera impossible à M. Rouvier de pouvoir déposer son œuvre pour la rentrée.

Le débat sur le budget, en tenant compte des délais nécessaires pour l'impression, la distribution et l'étude des rapports ne pourra donc pas commencer avant le mois prochain. Ajoutez qu'il y a déjà soixante-huit amendements de présentés tant au budget des dépenses qu'au budget des recettes, et vous apprécierez, en vous rappelant ce qui a eu lieu l'année dernière, si le vote final peut avoir lieu avant la fin de juin. La chose est d'autant moins vraisemblable, que la plupart des amendements sont revêtus de nombreuses signatures et qu'il s'en présentera certainement d'autres.

Les députés estiment donc, avec raison, qu'en bornant, en dehors du budget, le travail de la session à la discussion de la proposition Bardoux, et du projet sur la préfecture de police, on fait, en tenant compte de l'imprévu, toute la part du possible. Nous voilà bien loin, comme vous le voyez, du règlement des 124 projets de lois reconnus en souffrance.

Ces dispositions se rattachent d'ailleurs à l'intérêt qu'ont tous les membres de la Chambre, sans distinction d'opinion, à être de retour dans leurs départements à la fin de juillet afin de veiller à leur réélection. Ils ont pris rendez-vous avec leur comités pour cette époque et ils entendent ne pas leur manquer de parole. C'est pourquoi les bureaux des groupes seront saisis de ces réclamations dès leurs premières réunions et après s'être entendus entre eux, ils se concerteront avec M. Gambetta et les ministres à l'effet de concentrer les travaux parlementaires sur les projets seulement essentiels dans le but d'éviter, dans cette dernière partie de la session, toute apparence de gaspillage des instants de la Chambre.

La situation des récoltes fait également l'objet des entretiens du Palais-Bourbon. L'avis général est que les apparences sont magnifiques, et que si le mois de mai se passe bien, sans grêles ni pluies ni gelées trop bondantes, l'année sera vraiment exceptionnelle.

L'autorité, qui a déjà interdit une réunion publique au cirque Fernando, alors qu'il ne s'agissait que d'une protestation contre la mission Thomassin et notre intervention en faveur de la Grèce, devait agir de même en ce qui concerne le meeting projeté, toujours au cirque Fernendo, pour dimanche prochain, par l'*Intransigeant* en faveur de Jessa Helfmann.

La première interdiction était motivée par le danger de démonstrations inconvenantes à l'égard de nations amies; le le même motif dicte aujourd'hui la conduite du gouvernement. S'il avait pu hésiter, l'intention hautement manifestée par les organisateurs du meeting de profiter de l'occasion pour tomber à bras raccourcis sur la politique opportuniste, suffisait à lever tous ses scrupules. Toutefois, des représailles ne se feront pas attendre, M. Rochefort devant infailliblement prendre acte de l'interdiction pour soutenir que le gouvernement a définitivement adhéré à la ligue antisocialiste de la Russie, de l'Autriche et de l'Allemagne relative aux attentats contre les chefs d'Etat.

P. S. — La dépêche de Madrid, dont je parle plus haut, est démentie au moment où je termine cette lettre.

BULLETIN DU TRAVAIL

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS CORDONNIERS DE ROUBAIX — Dimanche 8 mai, à 8 heures du soir, réunion extraordinaire à l'estaminet Charles-Quint rue de Beaurewaert, 12.

Les ouvriers qui désirent faire partie de la Chambre syndicale sont priés d'assister à cette importante réunion.

Les personnes âgées de moins de 18 ans ne seront pas admises.

La Chambre syndicale des ouvriers charpentiers-menuisiers adresse aux journaux la communication suivante :

« Monsieur le rédacteur,

» Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que M. Delneste, maître menuisier, rue des Postes, s'est engagé par sa signature à reconnaître justes et légales les demandes de la Chambre syndicale ouvrière et qu'il s'y conformerait dès ce moment en tout point. L'assemblée, dans sa séance du 4 mai, a voté à l'unanimité des remerciements à M. Delneste qui, à l'exemple de M. Baratte, entrepreneur, a compris que les demandes des ouvriers menuisiers méritaient cette juste valeur.

» Pour la Chambre syndicale,
» Le secrétaire : G. LEMAIRE.

» *Nota.* — MM. les patrons et propriétaires de la ville et du dehors qui auraient besoin d'ouvriers peuvent s'adresser au siége social, rue de la Vieille-Comédie, 25.

» Dimanche 8 mai, réunion publique pour toute la corporation dans les salons Meurisse, rue Notre-Dame, 192, à quatre heures du soir.

» Pour éviter l'encombrement, les délégués des ateliers fermés et interdits sont priés de se rendre au siége social pour s'entendre sur l'heure qui leur est désignée pour recevoir la paie des ouvriers. »

On annonce que 40 ouvriers carrossiers des ateliers de M. Cliquennois, rue de Douai, ont quitté leur travail.

Bulletin Economique

La filature de coton devant le Conseil supérieur du commerce. — Les représentants des divers centres de filature de coton, en ce moment à Paris, viennent de remettre la protestation suivante au Conseil supérieur de commerce :

Le Conseil supérieur de l'agriculture, du commerce et de l'industrie avait décidé, à la suite de son enquête de 1876, que seule, parmi toutes les industries, et en raison de sa situation spéciale, l'industrie cotonnière bénéficierait, comme tarif général d'une majoration de 10 0/0 des tarifs conventionnels de 1860.

Vous savez à la suite de quelles circonstances, le Gouvernement qui avait admis le projet de tarif général élaboré par le Conseil supérieur fût amené à présenter un nouveau projet dans lequel les tarifs conventionnels de 1860 étaient en général majorés de 24 0/0.

Nous avons été admis à déposer devant la commission des douanes de la Chambre des députés, et devant la commission des douanes du Sénat.

Ces deux commissions, après une étude des plus complètes, avaient fait droit à la plus grande partie de nos réclamations.

Nous avions demandé des classifications plus nombreuses pour la filature, et des relèvements de tarifs justifiés dans nos dépositions que vous connaissez, et sur lesquelles il est inutile de revenir.

La Chambre et ensuite le Sénat se sont prononcés contre leurs commissions, et la filature de coton n'a obtenu ni les classifications de la laine peignée, ni les majorations en rapport avec ses besoins.

Nous sommes donc strictement ramenés à la majoration de 24 0/0 des droits du tarif conventionnel qui, ainsi que nous l'avons établi en toutes circonstances, n'est pas la compensation suffisante des conditions d'infériorité dans lesquelles nous nous trouvons vis-à-vis de nos concurrents étrangers.

A toutes les causes d'infériorité déjà signalées, viendra s'en ajouter une autre, celle de la réduction des heures de travail.

Nous avons l'honneur de vous remettre deux délibérations des Chambres de Condé-sur-Noireau et de Flers, qui vous feront connaître la situation de la filature dans ces contrées, et vous verrez que les tisseurs de coton n'hésitent pas à proclamer bien haut qu'ils considèrent l'existence de la filature comme indispensable à celle du tissage.

Convient-il, pour donner satisfaction aux demandes des centres industriels de Lyon et de St-Etienne, qui ne consomment pas la 10e partie, à la valeur, des filés français et des filés étrangers importés, de sacrifier l'intérêt de toute la filature et du tissage en général ?

Vous remarquerez que la filature française a environ 4,800,000 broches à filer et 400,000 broches à retordre. Seule de toutes les nations, la France n'a pas augmenté, depuis 1860, son nombre de broches, tandis que les filatures des autres pays, soit en Europe, soit en Amérique, ont pris des accroissements considérables.

Le capital immobilier dans notre filature de coton est d'environ 300,000,000 francs. Convient-il d'anéantir un pareil élément de la fortune publique ? Le Conseil supérieur assumera-t-il la responsabilité d'émettre un avis en ce sens ? Nous ne le croyons pas.

Par tous ses motifs :

Considérant que le tarif général des douanes vient d'être voté, après enquête parlementaire des deux Chambres ;

Considérant que le tarif de la filature de coton donne une compensation inférieure à celle proposée par les commission d'enquête :

Considérant que cette compensation est moindre que celle accordée à la plus grande partie des autres industries, alors que le conseil supérieur avait décidé, en 1876, qu'exceptionnellement, cette industrie avait besoin, eu égard à sa situation de droits compensateurs plus élevés ;

Considérant que les amendements pour des réductions de droits qui ont été repoussés par le Parlement, se reproduisent devant le conseil supérieur et ne sauraient être appuyées que contrairement aux décisions des représentants élus par le pays ;

Considérant que la filature française qui est une industrie permanente, ayant son existence propre, ne doit pas être sacrifiée à l'intérêt plus ou moins réel, d'industries pour lesquelles l'emploi du coton peut n'être que transitoire parce qu'il tient en partie aux caprices de la mode ;

Considérant enfin, que l'importation des produits cotonniers étrangers, soit sous forme de fils, soit sous forme de tissus, dépasse 100 millions de francs et que notre industrie cotonnière, seule entre toutes les industries françaises, se trouve exposée à une importation égale au tiers de la production de la filature ;

Nous prions le conseil supérieur d'émettre le vœu que le tarif général de la filature de coton soit considéré comme un minimum indispensable à l'existence de notre industrie, et que, par conséquent, on ne descende pas au-dessous de ce chiffre dans les traités de commerce.

Tarif général des douanes. — Les journaux d'Amiens annoncent que la Chambre de commerce de cette ville vient d'adresser au ministre de l'agriculture et du commerce la délibération prise par elle le 13 avril pour protester contre tout ajournement de l'application du tarif des douanes. Voici les conclusions de ce document :

La Chambre de commerce d'Amiens demande : 1° Que le tarif général des douanes soit promulgué dans le plus bref délai possible; 2° Que les traités conventionnels anciens cessent d'être appliqués « six mois » après la date de promulgation du tarif général lui ait permis de constater sérieusement quels sont les chiffres à modifier encore afin de n'être pas exposé à sacrifier certaines industries et à les ruiner peut-être par suite de nouvelles erreurs ; 4° De ne pas perdre de vue, dans les négociations ultérieures qui auront lieu pour la conclusion de nouveaux traités de commerce, que le gouvernement a promis de ne pas accorder de concessions qui viendraient complètement annuler les majorations que la Chambre des députés et le Sénat ont fait subir dans le tarif général, aux chiffres des anciens traités de commerce 5° Et enfin de ne plus jamais accepter dans aucun traité la « stipulation de droits à la valeur », et de la remplacer toujours par la stipulation de droits spécifiques calculés au poids.

La Chambre décide que le présent exposé, et la délibération qui en a été la suite, seront adressés immédiatement à M. le ministre de l'agriculture et du commerce, après avoir été revêtus de la signature de tous les membres présents. Elle décide, en outre, que la présente délibération sera ensuite adressée à MM. les sénateurs et les députés du département (Suivent les signatures).

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

La prochaine vente publique de laines est fixée au vendredi 3 juin prochain.

On nous prie d'annoncer que les quantités à exposer devront être annoncées pour le 28 mai, et rendues le 30 dans les magasins de M. Delebois-Beuque, rue du Parc.

Voici le rôle des assises qui s'ouvriront à Douai, le lundi 9 mai prochain :

Lundi 9. — 1re affaire, Duffau, vol qualifié. — 2e affaire, Dewolf, tentative d'assassinat. — 3me affaire, Saucelet, attentat à la pudeur.

Mardi 10. — 1re affaire, Six, vol qualifié. — 2e affaire, Joly, attentat à la pudeur. — 3e affaire, Moreau, infanticide.

Mercredi 11. — 1re affaire, Bacro et de Bée, fausse monnaie. — 2me affaire, Ballois, faux. — 3me affaire, Dutrieux, vol qualifié;

Jeudi 12. — 1re affaire, Cuvelier, attentat à la pudeur. — 2me affaire, Deprez, attentat à la pudeur. — 3me affaire, Legrand, infanticide.

Vendredi 13. — 1re affaire, Hussière et Urbain, vol qualifié. — 2me affaire, Duquesne, vol qualifié. — 3me affaire, Hénon, coups et blessures.

Samedi 14. — 1re affaire, Mismaque, vol qualifié. — 2me affaire, Deprez, attentat à la pudeur. — 3me affaire, Dupont, fausse monnaie.

Lundi 16. — 1re affaire, Barbot, attentat à la pudeur. — 2e affaire, Campion, faux. — 3e affaire, Tilleux, coups et blessures ayant occasionné la mort.

Mardi 17. — 1re affaire, Becquet, vol qualifié. — 2e affaire, Libiez, vol qualifié. — 3e affaire, Masclet, vol qualifié. — 4e affaire, Denonchan, infanticide.

Mercredi 18. — 1re affaire, Massin, attentat à la pudeur — 2e affaire, Debrabant, tentative de meurtre.

Jeudi 19. — Vasseur, assassinat du garde Paindavoine à Croix.

L'*Officiel* d'aujourd'hui contient les nominations municipales suivantes :

CARNIÈRES, *Maire* : M. Lemahieu *adjoint* : M. Lecerf.

BOUCHAIN, *adjoint* : M. Tétard.

Dans sa session extraordinaire du mois de février dernier, le conseil général avait chargé MM. les sénateurs et députés, faisant partie de cette assemblée, d'appeler la bienveillante attention de M. le ministre des travaux publics sur la question des inondations dans le département du Nord.

M. le sénateur Testelin vient comme président du Conseil général de recevoir la lettre suivante :

Monsieur le sénateur,

De concert avec nos collègues du département du Nord, vous avez bien voulu m'entretenir de la question relative aux mesures a prendre pour prévenir les inondations périodiques de la contrée et vous m'avez transmis, en les appuyant des pétitions présentées au sujet des débordements de la Scarpe inférieure.

D'autre part vous m'avez annoncé que le conseil municipal de Dunkerque se proposait de prendre prochainement une délibération engageant la question des travaux à exécuter dans le port de cette ville.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que MM. les ingénieurs du service ordinaire du Nord, du service des voies navigables de ce département et de celui du Pas-de-Calais et du service de la navigation entre la Belgique et Paris, ont été invités, le 26 août 1879, à étudier de concert la question de savoir quels sont les travaux à projeter et les mesures à proposer pour améliorer le fonctionnement des émissaires de desséchement, accélérer l'évacuation des rues, en réduire l'amplitude, en atténuer les effets désastreux et prévenir les villes de l'atteite des inondations.

Les Ingénieurs ont pensé qu'il convenait de comprendre parmi ces mesures, l'établissement d'un service d'avertissement pour l'annonce des crues ; le projet d'organisation de ce service a été produit ; mais, avant d'en faire l'objet d'une décision définitive, j'ai cru devair demander, le 18 mars dernier, à M. l'Ingénieur en chef du Nord, d'y introduire diverses modifications de détails.

Quant aux observations contenues dans les pétitions que vous m'avez transmises, et qui ont été déjà présentées dans l'enquête récemment ouverte sur l'avant-projet d'amélioration de la Scarpe Inférieure, elles seront examinées en même temps que les résultats de cette enquête, lesquels d'ailleurs ne me sont pas encore parvenus.

En ce qui touche le port de Dunkerque, je n'ai pas encore reçu la délibération du Conseil municipal dont vous m'avez annoncé l'envoi.

Je fais, dans tous les cas, prendre bonne note de la démarche que vous avez faite auprès de moi et vous pouvez être assuré que je ne perdrai pas de vue l'intérêt que vous attachez à ces deux affaires.

Je vous serai très obligé de vouloir bien donner connaissance de la présente lettre à MM. les députés qui, dans cette circonstance, ont joint leurs instances aux vôtres.

Agréez ..,

Le ministre des travaux publics
SADI-CARNOT.

Par décret en date du 27 avril, M. Duflos, chef d'escadron commandant la compagnie de gendarmerie du Nord à Lille, a été admis à une pension de retraite s'élevant à 3,175 fr.

Par arrêté du 29 avril, M. Pector, ex-maréchal des logis de gendarmerie, a été nommé inspecteur spécial de police au chemin de fer du Nord, à Baisieux, en remplacement de M. Salomez, qui reçoit une autre destination.

Par arrêté du 2 mai, M. André Rubin a été nommé sous lieutenant de sapeurs pompiers à Ribécourt, et M. Félix Ohresser, sous-lieutenant à Berlaimont.

Par décision ministérielle du 23 avril, est nommé sous chef de musique au 43e de ligne, M. Rossignol, soldat musicien au 67e.

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

A la suite de sa nomination définitive, la nouvelle Administration municipale a reçu hier dans l'après-midi à l'Hôtel-de-Ville, les visites officielles des corps constitués et des divers services administratifs.

L'état-major des Pompiers s'y est rendu au complet.

Le maire, M. Hassebroucq, présidait aux réceptions.

Voilà donc la nouvelle Administration, en fonctionnement régulier.

Des quatre administrateurs, deux, MM. Lehoucq et Sasselange, sont des hommes nouveaux, pleins de bonne volonté peut-être, mais ayant les préjugés du moment qui les a vu s'épanouir à la vie publique.

Le premier adjoint, M. Louis Leloir, a déjà fait partie de l'ancien Conseil. Nommé aux élections du 13 janvier 1878, il a rempli son mandat triennal, dans toute la tranquilité de son âme, sans initiative, sans trouble, excepté les jours où il se trouvait galvanisé par les attitudes agressives de M. François Dervaux dont il était forcé, opinion aidant, d'épouser les querelles.

Quant au maire, M. Victor Hassebroucq, il y a longtemps déjà qu'il a fait son entrée dans la vie municipale.

Nommé adjoint en 1852, le 3 août, en compagnie de MM. Jonglez-Wattel et Henri Deroubaix, il n'occupa ce poste qu'un mois. Aux élections du 21 septembre suivant, il prit pied ferme dans le Conseil municipal, qu'il ne quitta qu'en 1878, après 26 ans de siége ininterrompu et de travaux très-appréciables.

Aux élections du 13 janvier 1878, les électeurs irrités des transactions de M. Hassebroucq, le rendirent aux douceurs de la vie privée. Ce sont ces mêmes transactions qui lui ont constitué un triomphe, aujourd'hui.

M. Hassebroucq est le maire par excellence que devait rêver l'Opportunisme dans une ville comme la nôtre.

Un étudiant en médecine de la Faculté de l'Etat, à Lille, M. Léopold Echevin, attaché au service des varioleux, vient d'être victime de son dévouement. Atteint par la contagion, il n'échappa que grâce aux bons soins de son chef de service, M. le docteur Hallez. L'administration des Hospicés, par reconnaissance, a voulu le dégrever de tous les frais qu'a occasionnés son séjour à la maison de santé de Sainté-Eugénie et lui a adressé ses remerciments.

Une plaque commémorative de l'ancien emplacement de la Chambre des Comptes a été placée mercredi sur l'une des maisons que l'on construit à l'angle de la rue Thiers, à Lille. Cette plaque, en marbre blanc, porte l'inscription suivante, en lettres d'or :

Hôtel
de la Poterne
Où fut installée la
Chambre des Comptes
par Jean-Sans-Peur
en 1413

Le *Bulletin de l'Université catholique* de Lille publie une nouvelle liste de souscriptions pour la « construction des bâtiments. »

Voici comment débute cette liste :

Un anonyme, par l'intermédiaire de Mgr le recteur,	100,000
Mme veuve Vrau, à Lille,	50.000
M. Féron-Vrau, à Lille,	25.000
M. Philippe Vrau, à Lille,	25.000

Le total de cette nouvelle liste est de 215,833 fr. 45 c.

Un rassemblement assez nombreux s'était formé, hier soir, vers neuf heures, à l'angle de la rue Neuve et de la rue de Lille : une ouvrière soigneuse, Mme Vermeulen, venait d'être renversée par un *car* à vapeur. A cet endroit de la voie, la courbe est très prononcée et le rail de droite ne se trouve distant que de cinquante centimètres de la bordure du trottoir. C'est dans cet espace que se tenait cette malheureuse femme, quand elle a été atteinte.

Les suites de cet accident ne seront pas aussi graves qu'on l'avait craint tout d'abord, Mme Vermeulen n'a heureusement reçu qu'une contusion — assez sérieuse — au pied gauche.

On nous prie d'annoncer que la société de tir à l'arc à la perche des *Amis Réunis* vient de changer de local. Elle a transféré sa perche dans la propriété de M. Guillaume Lefebvre, hameau de la Potennerie.

La société a fait construire une nouvelle perche avec sept oiseaux supérieurs.

Elle inaugurera son nouveau local dimanche prochain. Pour cette petite fête, la société s'est assuré le concours de l'harmonie la *Concordia* et de la Société chorale l'*Avenir*

Le cortège partira, bannière en tête, de la rue de Lannoy et se rendra à la Potennerie en suivant les rues Decrême, du Coq-Français et du Tilleul.

L'inauguration terminée, les deux sociétés musicales se rendront dans la rotonde de *Ma Campagne*, où elles feront entendre les plus beaux morceaux de leur répertoire.

Le 26 prochain, les *Amis-Réunis* donneront un concours de tir. Prix : 1,100 francs.

Nous apprenons qu'une société de tir aux pigeons, composée des chasseurs de Roubaix, Tourcoing et les environs va se fonder.

Le tir, qui sera permanent, sera situé à Tourcoing sur un emplacement admirablement choisi.

Moyennant une cotisation de 10 francs par an, les amateurs pourront prendre part à tous les concours qui se donneront et faire entre eux des poules tels jours qu'il leur plaira.

C'est M. Sauret, armurier à Roubaix, qui a pris l'initiative de cette société, qui, paraît-il, compte déjà une quarantaine de souscripteurs.

Le tir sera inauguré le 15 mai courant.

Un vagabond, Jules Norbé, arrêté, il y a quelques jours à Roubaix, a été condamné, hier, à trois mois de prison par le tribunal correctionnel de Lille.

L'amour des voyages n'attend pas le nombre des années. Deux enfants de Wattrelos, la jeune Zulma Tonnos, âgée de 5 ans, et son petit frère Henri, âgé de six ans, ont quitté mercredi la demeure de leurs parents et se sont rendus à Lille par la grande route où un agent du poste de Fives les a recueillis dans la soirée et conduits au commissariat central. — Les deux jeunes voyageurs qui avaient pu fournir des indications sur leur identité, ont été reconduits hier, chez leurs parents qui avaient passé la nuit à les chercher partout.

Les expériences d'artillerie, dont nous avons parlé il y a quelques jours, viennent de commencer. On essaie en ce moment des affûts en fer sortant de l'usine de Fives.

Ce ne sont que voyages princiers sur la ligne du Nord.

Il y a quelques jours, c'étaient le Roi et la Reine de Suède qui passaient incognito par notre gare se rendant en Angleterre par Calais.

Nous apprenons qu'un autre train royal est aussi passé, transportant la duchesse d'Edimbourgh et S. A. le duc de Cambridge, retournant de St-Pétersbourg à Londres.

L'état de Léopold Lamotte, victime de la tentative de meurtre, commise le 24 avril, à Annappes, inspire toujours de graves inquiétudes. Ce malheureux est depuis le jour de l'attentat à l'hôpital Sainte-Eugénie, où il a été transporté.

Jusqu'ici, malgré les actives recher chs de la gendarmerie, on n'a pu retrouver les traces de Doignan, l'auteur de la tentative d'assassinat. On croit que cet individu a passé la frontière.

Le singulier empoisonnement de la rue Beauharnais continue de préoccuper l'opinion publique. Mais rien ne transpire encore de l'enquête commencée.

On croit seulement savoir que le robinet de la conduite d'eau a été trouvé enduit d'une substance nuisible. Est-ce démontré ? nous le saurons bientôt. En tous cas, il a fallu employer une grande quantité de cette substance, pour que 30 personnes en aient été incommodées à la fois. Ce qui paraît certain, c'est que le poison est venu par cette eau. Une locataire qui n'avait pas mangé du bouillon fait dans la maison, mais s'était servie de l'eau de la pompe pour faire son café, a été aussi incommodée que tous les autres.

Des vols *au comptoir* viennent encore d'avoir lieu dans divers cabarets de Lille: rue de la Gare, rue Basse, Place de Rihour.

Mieux vaut ne pas s'attarder pendant la nuit dans les parages de la rue des Etaques.

Un jeune pâtissier, M. B..., qui a été curieux, mardi à 1 heure du matin, d'assister à une bataille que s'y livraient des indigènes du quartier s'est vu voler sa montre var d'autres spectateurs.

La police est cependant arrivée pour séparer les combattants dont plusieurs ont été arrêtés. L'un d'eux, le nommé Descamps, avait reçu plusieurs blessures assez graves à la tête.

— CYSOING. — Dans la nuit du 5 au 6 mai, vers 2 heures, le tocsin réveillait en sursaut les habitants de Cysoing. Un incendie éclatait rue du Marais, chez les sieurs Waresquel. La maison de Charles Waresquel, cultivateur, est complètement détruite; celle de son frère Louis qui travaille à Lille, est détruite en partie. La cause paraît accidentelle. Il y a assurance.

— GONDECOURT. — Il y a quelques jours, vers dix heures du matin, la femme Isbled, âgée de 80 ans, vit entrer chez elle un individu qui lui demanda la permission d'allumer son tabac. Elle l'accorda et offrit même une chaise à cet individu.

Il ne tarda pas à se retirer, puis il revint demandant encore une allumette.

La femme Isbled la lui présentant, il s'écria : « Ce n'est pas cela qu'il me faut, c'est de l'argent. »

Aux cris de la femme Isbled, les voisins accoururent, mais le misérable avait eu assez de temps pour ouvrir un meuble et prendre le peu d'argent qu'il contenait et de s'enfuir.

On a son signalement, et l'on compte qu'il de tardera pas à être arrêté.

— DOUAI. — Dans sa séance de mercredi dernier, le Conseil municipal a émis un vote favorable pour la construction d'un tramway à vapeur à voie normale entre Douai et Anîches.

— Le Conseil d'administration du chemin de fer du Nord vient de voter une somme de 900,000 fr. pour l'agrandissement intérieur et extérieur de la gare de Douai.

Les travaux vont commencer de suite.

— CONDÉ. — On rapporte que mardi dernier tandis que M. et Mme Lamotte, bijoutiers à Condé, étaient allés à une noce, le commis auquel le magasin était confié trouva bon de choisir les objets les plus précieux pour les faire voyager. On l'a vu avec deux paquets à la gare. A partir de ce moment, on perd sa trace, mais on espère la retrouver bientot.

Peu agréable, nous vous le laissons à penser a été le retour de noce de M. et Mme Lamotte.

ÉPHÉMÉRIDE

VENDREDI 6 Mai. — *Saint Jean devant la Porte Latine.* — 1628. — NAISSANCE DE COYPEL.

Noël Coypel naquit à Paris en 1628. Après avoir étudié le dessin à Orléans, il vint à Paris et peignit, à l'âge de dix-huit ans, plusieurs tableaux pour les appartements du roi et du cardinal Mazarin. Il fit plusieurs plafonds remarquables aux Tuileries et à Fontainebleau, fut nommé professeur en 1664 et reçu à l'académie de Peinture en 1666. Il mourut en 1707.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 5 mai. — Henri Schoukens, rue de Lille, cour Six-Gadenne. — Pierre Vanhamme, rue de Rohan, maison Lehoucq, 9. — Désiré Lorthiois, rue de l'Epeule, cour Lisgre, 12. — Joseph Berckmans, rue de Lannoy, cour Plancke, 3. — Emile Hangedé, rue Notre-Dame, 46. — Emile Cromme-linck, rue de la Lys, 11. — Lucien Deschamps, rue de Condé, maison Hespel. — Gustave Houzé, rue Newcomen, maison Cornille, 3. — Augustine Bayart, rue du Luxembourg, fort Cordonnier, 10 — Eudoxie Anno, rue de Blanchemaille, 22. — Adolphe Decottignies, rue Decrême, cour Debaisieux, 2. — Marie Debeir, rue Ste-Thérèse, 11. — Clémentine Wouters, rue des Longues-Haies, 150.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 5 mai. — Anne Dupiers, 77 ans, propriétaire, rue du Vieil-Abreuvoir, 26. — Georges Degeus, 9 mois, rue des Longues-Haies, cour Frémont, 33. — Vanhamme, présenté sans vie, rue de Rohan, maison Lehoucq, 9. — Gustave Houzé, 1 jour, rue Newcomen, 3, maison Cornille.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille PRÉVOST-FARVACQUE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Séraphin-Aimé-Joseph PRÉVOST, décédé à Roubaix, le 4 mai 1881, à l'âge de 46 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le vendredi 6 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix Les VIGILES seront chantées le jeudi 5, à 6 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 2.

Les amis et connaissances de la famille DUPIERS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Marie DUPIERS, décédée à Roubaix, le 3 mai 1881, dans sa 78e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le vendredi 6 mai, à 9 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le samedi 7, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les VIGILES, seront chantées le vendredi 6, à 6 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Vieil-Abreuvoir, 26.

Les amis et connaissances de la famille RAMMAERT-SCETE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Georges-Charles-Alfred RAMMAERT, décédé à Roubaix, le 6 mai 1881, à l'âge de 9 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SALUT d'ANGE SOLENNELS, qui auront lieu le dimanche 8 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Alma, 122.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 9 mai 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur François-Joseph STEUX, décédé à Roubaix, le 7 avril 1881, dans sa 67e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Belgique.

Le mariage de la princesse Stéphanie

S. M. le Roi a tenu à exprimer à la population de Bruxelles et à la nation en général combien il a été touché des sympathies si vives et si unanimes dont la princesse Stéphanie a recueilli le témoignage avant de partir pour Vienne. A cet effet, Sa Majesté a adressé à M. le ministre de l'intérieur le message suivant :

« Laeken, le 3 mai 1881.

» Mon cher ministre,

» Je vous prie de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour faire connaître à toute la population de l'agglomération bruxelloise combien la Reine, ma fille et moi nous sommes touchés de l'affectueuse manifestation d'hier. La journée du 2 mai est à jamais gravée dans notre mémoire. En couvrant notre chère enfant de bénédictions et de fleurs, au moment où Elle s'éloigne de sa patrie, la grande Famille belge a voulu s'associer chaleureusement aux émotions de la famille royale, prouver une fois de plus que rien de ce qui nous touche ne lui est étranger, marquer aux yeux de tous quels sont les liens d'affection et de mutuelle confiance qui unissent la nation à la dynastie.

» La dernière parole de ma fille en quittant aujourd'hui la gare de Bruxelles a été une parole d'attendrissement et de gratitude pour ses chers concitoyens ; Elle a compris que le plus beau trésor qu'Elle pût emporter, c'est l'amour du peuple belge. Faites en sorte, mon cher ministre, que l'expression de sa reconnaissance parvienne à tous ceux dont le cœur a si noblement battu hier pour Elle et, au nom de la Reine comme au mien, dites-leur : Merci ! mille fois merci !

» Croyez-moi, mon cher ministre,
» Votre très-affectionné,
» LÉOPOLD. »

— On nous télégraphie de Vienne :

« La députation des habitants de Bruxelles est arrivée pour assister aux fêtes qui auront lieu à l'occasion des noces du prince impérial. »

— Hier après-midi, à 3 h. 9, un train spécial quittait la gare du Nord, de Bruxelles, se rendant à Laeken. Dans ce train avaient pris place M. Frère-Orban, qui accompagne le Roi à Vienne, M. Rolin-Jaequemyns, M. Graux, M. Bara, M. Van Humbeeck et M. Gratry. Ces messieurs allaient à Laken souhaiter bon voyage au Roi au moment de son départ.

S. M. voyage incognito ; le Roi portait une toilette de ville. Il est monté dans un compartiment-salon, accompagné de la princesse Clémentine et de la gouvernante de la princesse, Mademoiselle de Rancourt. La petite princesse à qui, nous disait-on, l'empereur d'Autriche a adressé une invitation spéciale, avait un charmant petit costume bleu ; elle tenait à la main un joli bouquet.

Il était 3 heures 25 quand le train royal s'est mis en marche aux cris de vive le Roi ! poussés par MM. les ministres. Sa Majesté rejoindra à Augsbourg la Reine et la princesse Stéphanie. Le train emporte également à Vienne, M. Frère-Orban, M. Devaux, chef du cabinet du Roi, M. Vandenbulcke, chef du cabinet de M. le ministre des affaires étrangères, M. le grand maréchal du palais comte Vander Straeten Ponthoz, MM. le baron Frisse, commandant du Palais, le baron Lunden, le docteur Wimmer, le comte J. d'Oultremont, le comte d'Yves de Bavay.

Le train est dirigé par MM. les ingénieurs de l'Etat Dubois, De Thier et De Paepe et par M. Smite, premier chef garde. Le comte de Flandre et la comtesse de Flandre sont partis le soir pour Vienne par l'express qui quitte Bruxelles à 11 heures. LL. AA. RR. qui voyagent dans un wagon spécial, sont accompagnées de M. le comte d'Oultremont, de M. le comte Vanderburch et du major Du Roy de Biliquy. Par le même train part M. le comte Chotek. LL. AA. RR. s'arrêtent ce matin à Munich.

— Le Roi quittera Vienne le 11 mai, le lendemain du mariage et sera de retour à Bruxelles le 13.

— Pour la cérémonie du mariage deux témoins seulement suffisent ; pour